

18 août 2025

L'ACEP mènera une enquête sur la répression, l'intimidation et les sanctions en milieu de travail visant les prises de position pro-Palestine et anti-génocide

ATTENDU QUE les employées et employés de la fonction publique fédérale sont assujettis à un code de valeurs et d'éthique et à l'obligation de loyauté envers l'employeur découlant de la common law, ces principes sont de plus en plus détournés et utilisés comme armes pour imposer des environnements de travail répressifs, notamment en ce qui concerne la Palestine, le génocide et le sionisme.

L'inimaginable brutalité infligée par Israël à la population palestinienne au cours des 20 derniers mois s'est accompagnée d'une forte montée du racisme anti-palestinien (RAP), de la répression, de l'intimidation et de mesures punitives dans les milieux de travail canadiens¹. Les travailleuses et travailleurs sont plus résolus que jamais à contrer le RAP, à résister aux tentatives de réprimer la solidarité et à dénoncer les positions de complicité ou de collaboration ouverte avec l'occupation, les crimes de guerre et le génocide.

Ce contexte se manifeste de manière complexe au sein de la fonction publique fédérale. L'obligation de loyauté envers l'employeur en common law exige que les employé·es de la fonction publique fédérale conservent leur impartialité dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités. Or, ce devoir n'annule en rien leur droit à la liberté d'expression, un droit garanti par la Charte. Cela est particulièrement vrai dans les questions d'intérêt public où l'employeur commet des actes illégaux ou adopte des politiques qui mettent en danger la vie, la santé ou la sécurité d'autrui².

Les employé·es de la fonction publique fédérale sont réduits au silence dans des climats punitifs et vivent dans la crainte d'exprimer leur solidarité avec la population palestinienne, de dénoncer le sionisme comme moteur idéologique du génocide ou de s'opposer à des politiques risquant de les rendre complices.

IL EST RÉSOLU QUE

l'ACEP mène une enquête confidentielle sur le milieu de travail pour comprendre dans quelle mesure la répression, l'intimidation et d'autres mesures punitives ont été utilisées pour étouffer les expressions, les activités et l'organisation pro-palestiniennes et anti-génocide parmi les employé·es de la fonction publique fédérale.

Dans la mesure du possible, l'enquête doit permettre de :

1. Solliciter la participation des membres ayant été témoins ou victimes de RAP et d'antisémitisme lorsqu'ils se sont exprimés contre le génocide en Palestine ou contre l'idéologie politique du sionisme.
2. Documenter les situations dans lesquelles des membres ont fait l'objet de réprimandes pour avoir dénoncé leurs responsabilités les associant au maintien de la complicité du Canada dans le génocide.
3. Relever, au moyen des demandes d'accès à l'information et d'autres mécanismes, les cas de tentatives de dénonciation liés au rôle du Canada dans le génocide en

Palestine.

4. Collaborer avec les syndicats affiliés pour joindre des travailleur·euses régis par d'autres conventions collectives et qui ont été soumis à des tactiques similaires de la part de l'employeur.
5. Produire un rapport sommaire comprenant des recommandations et l'accompagner d'un communiqué de presse.
6. Mettre en place un protocole pour fournir un accompagnement spécialisé aux membres qui souhaitent refuser ou qui ont refusé d'accomplir certaines responsabilités ou tâches pour des motifs liés aux droits de la personne.

COÛTS DE MISE EN ŒUVRE - COMITÉ DES FINANCES

Conformément à l'article 3.41. du Règlement, le Comité des finances a le pouvoir de modifier toute résolution afin d'y inclure un prélèvement spécial ou une modification budgétaire pour s'assurer que les fonds sont disponibles pour mettre en œuvre la résolution. Le coût total de la mise en œuvre de cette résolution a été estimé par le Comité des finances à environ 250 000 \$, ce qui correspond à un prélèvement spécial unique d'environ 10 \$ par membre, soit par de plus petits montants répartis sur une certaine période, en plus de vos cotisations habituelles.

¹<https://static1.squarespace.com/static/61db30d12e169a5c45950345/t/627dcf83fa17ad41ff217964/1652412292220/Anti-Palestinian+Racism+-Naming%2C+Framing+and+Manifestations.pdf>

² <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csi/dlc-rfc/ccdl-ccrf/check/art2b.html>

Soumis par les membres suivant·es :

Reshem Khan, EDSC; Alejandra Ortiz, Services aux Autochtones Canada; Giles Hodge, Statistique Canada; Sam Garnett, Ressources naturelles Canada; Huda Masoud, Statistique Canada, Lindsay Angelow, IRCC; Simon Morin Gélinas, Statistique Canada; Nadia Junaid, ASPC; Carmen Issa, ASPC; Ayesha Siddiqua, ASPC